



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1015
31 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATÉE DU 31 AOÛT 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU
TADJIKISTAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir la lettre du chef de l'État et Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan, S. E. M. Emomali Rakhmonov, en date du 30 août 1994, au sujet des actes de l'opposition tadjike intransigeante et de mercenaires étrangers tendant vers une escalade du conflit armé au Tadjikistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) L. KAYUMOV

ANNEXE

Lettre datée du 30 août 1994, adressée au Président du
Conseil de sécurité par le chef de l'État et Président
du Conseil suprême de la République du Tadjikistan

Ces jours derniers, le conflit entre Tadjiks a commencé à prendre un visage nouveau et à représenter une menace larvée pour la paix et la stabilité non seulement au Tadjikistan, mais dans toute la région de l'Asie centrale et dans les pays voisins.

L'opposition armée intransigeante et ses protecteurs, non contents de s'engager sur la voie irrationnelle de l'escalade du conflit armé, s'emploient à internationaliser celui-ci en attisant un foyer de guerre incontrôlé qui s'étendrait à toute l'Asie centrale et jusque dans les pays voisins. Dans cette optique, nous sommes particulièrement préoccupés de voir participer en masse aux opérations militaires menées sur le territoire de la République du Tadjikistan, des mercenaires venus d'Algérie, d'Afghanistan, du Soudan et de quelques autres pays. Le Gouvernement tadjik dispose à cet égard de preuves irréfutables, parmi lesquelles les dizaines de ressortissants des États susmentionnés arrêtés sur le territoire de la République du Tadjikistan ou abandonnés sur le champ de bataille. Le Gouvernement de la République du Tadjikistan est convaincu que la participation des ressortissants des États susmentionnés et de ce qu'il est convenu d'appeler des "organisations non gouvernementales" à la guerre menée contre le Tadjikistan n'a pas l'aval des gouvernements de ces États. Cependant, étant donné le risque croissant de voir le conflit s'étendre de façon incontrôlée dans la région, nous demandons instamment au Conseil de sécurité et aux gouvernements des pays dont les ressortissants prennent part à la guerre menée contre le peuple tadjik de prendre d'urgence des mesures efficaces pour interdire tout nouvel acte d'ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République du Tadjikistan.

Les combattants de l'opposition armée intransigeante, en l'espace d'un an et demi, n'ont pas cessé, fût-ce une journée, de se livrer à des provocations armées et à des actes de terrorisme et de sabotage contre leur propre peuple, et ont même continué à le faire au moment où se tenaient les pourparlers entre parties tadjikes sur la réconciliation nationale. Ayant choisi d'internationaliser le conflit, les dirigeants de l'opposition ont ces jours derniers concentré des provocations armées à grande échelle contre les gardes frontière de la Fédération de Russie qui défendent les frontières de la République du Tadjikistan et de la Communauté d'États indépendants, conformément aux accords bilatéraux passés entre la Russie et le Tadjikistan, ainsi qu'à la Déclaration relative au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières des États membres de la Communauté d'États indépendants. Les actes susmentionnés, commis directement sur le territoire du Tadjikistan et, depuis celui d'un État limitrophe, ont fait des morts et des blessés parmi les militaires de la Fédération de Russie. En défendant les frontières de l'État, mais aussi à des fins de légitime défense, les gardes frontière de la Fédération de Russie et du Tadjikistan sont contraints de prendre les mesures adéquates qui s'imposent.

/...

Le Gouvernement de la République du Tadjikistan est convaincu que le conflit actuel ne peut être résolu que par des moyens politiques dans le cadre des pourparlers sur la réconciliation nationale menés entre parties tadjikes.

Considérant que la politique d'escalade menée par l'opposition armée intransigeante et l'internationalisation du conflit tadjik représente une menace pour la paix et la sécurité non seulement du Tadjikistan, mais de toute l'Asie centrale et des États voisins, j'ai jugé bon d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur cette tendance dangereuse et de l'inviter à en tenir compte lorsqu'il examinera la situation existant au Tadjikistan, afin que soient prises les mesures indispensables pour s'opposer à toute ingérence agressive dans les affaires intérieures de la République du Tadjikistan.

Le chef de l'État,

Président du Conseil suprême de
la République du Tadjikistan

(Signé) Emomali RAKHMONOV
